



Discipline Endurance

Règlement du Championnat Suisse Endurance Juniors / Jeunes Cavaliers

1 Droit de participation

Les cavalières et cavaliers doivent être en possession de la nationalité suisse. Les cavaliers qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours. Exceptions: Les cavalières et cavaliers de nationalité étrangère avec le «statut spécial FEI» selon RG FEI art.119 al. 6.2 peuvent jusqu'au jour précédent le 18ème anniversaire (obtention de la majorité) également participer au Championnat Suisse.

Le CS Elite et le CS Juniors/Jeunes Cavaliers peuvent être séparés et avoir lieu à différentes dates et différents endroits.

Les Juniors et Jeunes Cavaliers peuvent prendre part soit au CS Elite, soit au CS Juniors/Jeunes Cavaliers. Ils doivent déclarer par écrit lors de l'engagement s'ils entrent en compétition pour le titre lors du CS Elite. Si tel est le cas, ils seront exclus du classement du CS Juniors/Jeunes Cavaliers.

2 Qualification

2.1 Conditions de qualification

Afin de pouvoir participer au CS, la paire doit se qualifier selon le schéma de qualification valide (voir Endurance – Règlement, annexe 2) pour le niveau de la course.

La Discipline Endurance peut autoriser des exceptions.

2.2 Contrôle

La Discipline Endurance est responsable du contrôle des conditions de qualification.

3 Mode du Championnat Suisse

Le CS peut être effectué comme épreuve ou selon un système de coupe. A la fin d'année le Directoire de la discipline décide, quel sera le mode du CS pour l'année suivante. Les informations seront publiées sur www.fnch.ch (Discipline Endurance/Sport/Championnats).

3.1 Épreuve du Championnat Suisse

Les épreuves du CS seront organisées en accord avec le Directoire de la discipline Endurance. La sélection du chef de la Commission vétérinaire du CS doit être approuvée par le Directoire.

Les médailles des Championnats Suisses ne sont attribuées qu'aux athlètes qui ont terminé toutes les épreuves.

3.2 Système de cup

Pour la coupe les cavalières et cavaliers peuvent collecter des points jusqu'à la date du Endurance Day. Les points sont additionnés par cavalière/cavalier sans tenir du nombre de chevaux avec lesquels ils ont collecté les points. Tous les départs ≥ 80 km comptent pour la coupe. Les points sont distribués comme suit:

Classification dans la course	1 point par km
Course internationale (CEI)	½ point par km



Vitesse moyenne 14,00 – 14,99 km/h	10 points
Vitesse moyenne 15,00 – 15,99 km/h	20 points
Vitesse moyenne \geq 16,00 km/h	30 points
La plus grande vitesse à la dernière boucle	10 points

4 Dotation

Les prix en espèces et les prix d'honneur seront fixés par l'organisateur resp. par le Directoire pour le système de la coupe.

5 Inscription

Les participant(e)s au CS doivent s'inscrire auprès de l'organisateur au plus tard à la clôture des engagements. Si une paire n'est pas encore qualifiée à la date de clôture des engagements et que des épreuves qualificatives se déroulent encore avant le championnat, l'inscription peut s'effectuer quand même. La cavalière/le cavalier doit informer l'organisateur au plus tard quatre jours avant le championnat si elle/s'il est définitivement qualifié(e) ou non.

Si le CS est effectué selon le système de la coupe les participants n'ont pas besoin de s'inscrire.

Ce règlement a été approuvé par le Directoire de la Discipline Endurance le 03.04.2023.